

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 7/2020

Rabat, le 21/05/2020



## Communiqué de presse

### Bilan des activités de l'ONSSA durant les 4 premiers mois de l'année 2020

Les services de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) ont procédé à **24048** opérations de contrôle des produits alimentaires durant les 4 premiers mois de l'année 2020. Celles-ci ont concerné un total **de plus de 8 millions de tonnes de produits alimentaires**, dont **4935** tonnes ont été détruites ou refoulées. Aussi, **375 Procès-verbaux** d'infractions ont été dressés et transmis au Parquet par les inspecteurs de l'ONSSA.

Plusieurs motifs ont motivé la destruction ou le refoulement de ces produits, qui sont impropres à la consommation, notamment leur origine inconnue, le non-respect des conditions de conservation et de stockage, l'expiration de la péremption ou le non-respect de l'étiquetage.

Au niveau de l'importation, **plus de 5,6 millions** de tonnes de produits alimentaires ont été contrôlées, dont **3199 tonnes** de produits non conformes ont été refoulées.

En ce qui concerne les plants importés, plus de **21,2 millions de plants ont été contrôlés** dont les plants des fruits rouges, les plants fruitiers et les plants d'ornement.

Aussi, à l'importation, les services vétérinaires de l'ONSSA ont contrôlé tous les animaux importés, dont **19117** têtes de bovins et plus **de 3,2 millions de poussins** et **de dindonneaux d'un jour**. De même, plus de **1,1 million de tonnes** de produits destinés à l'alimentation animale ont été contrôlés.

A l'exportation, **plus de 1,7 millions de** tonnes de produits alimentaires ont été contrôlés et ont abouti à la délivrance de **77156** certificats sanitaires et phytosanitaires.

Aussi, et pour faciliter l'exportation des végétaux et produits végétaux, l'ONSSA a procédé depuis Mars 2020, à la dématérialisation du processus de certification phytosanitaire à l'exportation de ces produits. Ainsi, les demandes des opérateurs et la certification phytosanitaire se font désormais à travers le système d'information de l'ONSSA.

En ce qui concerne l'octroi des autorisations sur le plan sanitaire, **730** demandes ont été traitées par les services de l'ONSSA au cours des 4 premiers mois de 2020, et ont abouti à la délivrance de **328** nouvelles autorisations. Dans le même sens, et dans le cadre du programme de suivi et de contrôle des établissements autorisés sur le plan sanitaire par l'ONSSA, les services de l'Office ont effectué **1375 visites** de contrôle de conformité sanitaire des

établissements autorisés, pour s'assurer du respect des exigences sanitaires requises. Suite à ces contrôles, les services de l'Office ont procédé à la **suspension de 21 autorisations sanitaires** et au **retrait d'autorisation sanitaire à 30 établissements**. De plus, durant cette même période de l'année, **97 attestations** pour le transport international et **3072 certificats** d'agrément sanitaire pour le transport national des produits périssables ont été délivrés.

De même, les contrôles sanitaires ont concerné **348 unités** avicoles durant ces 4 mois, ce qui a abouti à la suspension provisoire de l'activité avicole à **36 unités avicoles** et au retrait de l'autorisation d'exercice de l'activité avicole à **27 unités avicoles**.

Par ailleurs, et dans le cadre des campagnes préventives visant la préservation du patrimoine animal national à l'égard des maladies animales, les services vétérinaires de l'ONSSA, en étroite collaboration avec les vétérinaires sanitaires mandatés, ont vacciné plus de **2,3 millions** de bovins et près de **4,5 millions** d'ovins et de caprins contre la Fièvre Aphteuse ainsi qu'à la vaccination de plus de **19,8 millions** d'ovins et caprins contre la clavelée et la peste des petits ruminants. De même, **1million** de bovins et plus de **4900** camelins ont été identifiés durant la même période. Aussi, plus de **2,8 millions** de poules pondeuses ont été vaccinées contre la typhose aviaire durant la même période. Grâce à ces actions, l'état sanitaire du cheptel national est satisfaisant.

En outre, et dans le cadre du contrôle des médicaments vétérinaires, plus de **820** visites de contrôle ont été effectuées dans le cadre des commissions provinciales mixtes au niveau des souks hebdomadaires. Ces visites se sont soldées par la saisie et la destruction de **554** unités de médicaments vétérinaires d'origine inconnue. Pour ce qui est du contrôle des pesticides, **4 tonnes** de ces produits non conformes ont été refoulés à l'importation durant ces 4 mois.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, Sous réserve des attributions dévolues par la législation et la réglementation en vigueur aux départements ministériels ou autres organismes, l'office exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

